



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de représentation du Premier ministre

Question écrite n° 21309

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le Premier ministre sur ses frais de représentation. La dotation de frais de représentation des membres du Gouvernement est plafonnée à 150 000 euros pour un ministre (QE n° 16056). Aussi il lui demande de lui préciser à combien se sont élevés ses propres frais de représentation ministériels pour l'année 2018 et de lui en communiquer le détail exhaustif.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21309

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 2020

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6256

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)